

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 27

AMENDEMENT

présenté par

Mme Blin, Mme Gruet, Mme Corneloup, Mme Minard, M. Hetzel, M. Duparay, M. End, Mme Bazin-Malgras, M. Bazin, Mme Sylvie Bonnet, M. Cordier et M. Breton

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

I. – À la treizième ligne de la troisième colonne du tableau de l’alinéa 71, substituer aux mots :

« 300 m »

les mots :

« 1000 m ».

II. – En conséquence, à la même treizième ligne de la quatrième colonne du même tableau du même alinéa 71, substituer aux mots :

« 2500 m »,

les mots :

« 3000 m ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à renforcer les capacités de mobilité et de franchissement des forces terrestres, un enjeu devenu critique au regard des retours d’expérience des conflits de haute intensité

récents. La capacité à franchir rapidement des coupures humides ou sèches est un facteur déterminant de la liberté d'action.

Le programme SYFRALL, destiné à remplacer les moyens de franchissement actuels (type PFM), doit voir ses ambitions revues à la hausse pour répondre aux exigences de l'engagement majeur.

Il est donc proposé de fixer une cible capacitaire de franchissement linéaire.